

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1102 AFP et Stage 2: s'essayer à la profession en section 3			
Code	PERH1B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Justine DELHAYE (justine.delhay@helha.be) Guillaume MICHEL (guillaume.michel@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) Alix LONGLEZ (alix.longlez@helha.be)</p> <p>HELHa Loverval Marc DEPREZ (marc.deprez@helha.be) Guillaume MORMONT (guillaume.mormont@helha.be) Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH1B12AFPS2A AFP 2 : s'essayer à la profession en section 3 150 h / 4 C
 PERH1B12AFPS2B Stage 2 : s'essayer à la profession en section 3 60 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH1B12AFPS2A AFP 2 : s'essayer à la profession en section 3

55

PERH1B12AFPS2B Stage 2 : s'essayer à la profession en section 3

15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences précitées.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 2 : s'essayer à la profession en section 3			
Code	13_PERH1B12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marc DEPRez (marc.deprez@helha.be) Guillaume MORMONT (guillaume.mormont@helha.be) Marc DEPRez (marc.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération	55		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AFP contribuent à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque, tant du point de vue psychopédagogique que didactique. Cette activité d'apprentissage a pour objectif de découvrir le fonctionnement d'une classe, la structure d'une leçon et mettre en oeuvre des premiers gestes professionnels en développant sa réflexivité. Les AFP mettent l'accent sur les représentations du métier et sur l'apprentissage dans toute sa complexité et préparent les étudiants pour leurs stages. Durant les séances, les étudiants seront encadrés, parfois en co-enseignement, par un ou plusieurs enseignant(s) du secondaire (Maitre(s) de formation pratique), un ou plusieurs didacticiens et un psychopédagogue. Les AFP sont obligatoires pour tous et conditionnent l'accès aux stages (cf. Plaquette Stages)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Décrire le fonctionnement d'une classe sur base d'observations outillées
2. Identifier des gestes professionnels et la structure d'une leçon
3. Confronter ses représentations à ses observations
4. Appliquer des gestes professionnels en co-enseignement et adopter un regard réflexif sur ces gestes
5. Maîtriser les contenus d'enseignement mobilisés dans les activités encadrées
6. Maîtriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication
7. Respecter le cadre professionnel :
 - les consignes administratives ;
 - les règles déontologiques ;
 - les règles institutionnelles ...

fournies tant par la HE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus qui seront développés sont les suivants :

- Les démarches et outils d'observation de la classe et des pratiques professionnelles
- La planification d'une période de cours
- La structure d'une leçon selon la discipline
- La réflexivité

Démarches d'apprentissage

Les séances de cours se construiront autour de/d' :

- observations et d'analyses de situations d'apprentissage réelles ou simulées ;
- échanges autour de ses représentations en lien avec les gestes professionnels ;
- observations et analyses de la structure de préparations de leçon ;
- d'activités d'analyse et d'appropriation d'activités d'apprentissage existantes ;
- activités de mise en pratique de quelques gestes professionnels sélectionnés au service de l'activité des élèves ;
- discussions, analyses, apports théoriques à propos d'activités vécues ;
- analyses réflexives sur les pratiques d'enseignement ;

afin d'initier sa boîte à outils professionnels.

Durant les heures d'autonomie (présentielles ou non), l'étudiant sera amené à préparer des travaux individuels ou en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Programmes d'enseignement, manuels scolaires et toute ressource présentée en classe.

Plaquette de présentation des modalités de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, powerpoint, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une évaluation continue formative durant l'année permettra d'établir un bilan sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage.

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE. Cette épreuve intégrée consistera en la remise d'un portfolio personnelle et d'une défense de celui-ci.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 55

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si

l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée. Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2 : s'essayer à la profession en section 3			
Code	13_PERH1B12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour intention de permettre à l'étudiant de mobiliser, combiner et d'intégrer différentes ressources disciplinaires et psychopédagogiques en lien avec des situations professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Décrire le fonctionnement d'une classe sur base d'observations outillées
2. Identifier des gestes professionnels et la structure d'une leçon
3. Confronter ses représentations à ses observations
4. Appliquer des gestes professionnels en co-enseignement et adopter un regard réflexif sur ces gestes
5. Maitriser les contenus d'enseignement mobilisés dans les activités encadrées
6. Maitriser les règles de la langue orale et écrite et adapter son registre de langue à la situation de communication
7. Respecter le cadre professionnel :
 - les consignes administratives ;
 - les règles déontologiques ;
 - les règles institutionnelles ...

fournies tant par la HE que par les lieux de stage

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Deux semaines de stage d'observation participante sont organisées.

La première se déroulera dans une école de l'enseignement secondaire : l'étudiant accompagne son ou ses maître(s) de stage, essentiellement dans une démarche d'observation. Un volume compris entre 5 et 7 heures (sur les 16h d'observation) sera consacré à une participation active du stagiaire. Durant ces heures de participation active, l'étudiant met en pratique, accompagné du maître de stage, des activités d'apprentissage conçues par ce dernier. Il revient à l'étudiant de prendre contact avec son école de stage pour établir son horaire et rencontrer au préalable ses maîtres de stage.

La deuxième semaine de stage se déroulera dans notre Haute Ecole. Les étudiants animeront et observeront des ateliers à destination d'élèves du secondaire. Ces ateliers seront préparés, avec les enseignants, lors des AFP et des séances d'accompagnement de stage.

L'accès aux stages est conditionné par une présence réelle en AFP d'au moins 80%.

Démarches d'apprentissage

La préparation des stages est étroitement articulée aux AFP : consignes concernant les modalités et exigences des stages ; apprentissages et suivi de démarches d'observation et de mise en oeuvre d'activités d'enseignement ; réflexivité sur ces observations et expérimentations.

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Sources et références

Programmes d'enseignement, socles de compétences, référentiels du pacte d'excellence, manuels scolaires et toute ressource présentée en classe.

Plaquette de présentation des modalités de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours, powerpoint, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence, sites internet en lien avec la pratique professionnelle, sites internet des écoles de stage.

4. Modalités d'évaluation

Principe

En juin, le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité suite aux évaluations du stage et à la réalisation par l'étudiant d'une épreuve intégrée organisée par les professeurs de l'UE. Cette épreuve intégrée consistera en la remise d'un portfolio personnel et d'une défense de celui-ci.

Selon cette épreuve intégrée, une note unique pour toute l'UE sera établie.

Les modalités du Q3 sont similaires à celles du Q2.

L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'ensemble de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non valide. Si un étudiant décide de ne pas effectuer ses stages, l'UE sera considérée comme non valide au Q2 et au Q3 (car stages non remédiables).

Une présence réelle en classe d'au moins 80% avant chaque stage est obligatoire pour que le travail de l'étudiant soit évalué et que l'étudiant puisse partir en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Si l'étudiant obtient en juin une note globale pour l'UE inférieure à 10/20, celui-ci devra représenter une épreuve intégrée en août (remise d'un portfolio et défense de celui-ci). Le jury d'UE statuera sur l'acquisition ou non des acquis d'apprentissage de toute l'unité, en regard du bilan de l'épreuve intégrée réalisée en août et du bilan de stage.

L'échelle utilisée pour établir la note de l'UE est la même qu'en première session. L'UE ne sera évaluée que si l'étudiant a présenté l'entiereté de l'épreuve intégrée. A défaut, l'UE sera considérée comme non présentée.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant au micro-enseignement du mois de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la seconde session. Toute absence à la seconde session couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).